

PREFECTURE DE MOHAMMADIA

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



Préfecture de
Mohammadia



En cas d'accident, vous devez :

• Alerter la Protection Civile au (15)	Préciser le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le code danger et le code d'identification de la matière, la nature du sinistre.
• Ne pas toucher et quitter la zone de l'accident	Pour éviter toute exposition aux dangers potentiels.
• S'enfermer dans un bâtiment.	Pour éviter tout contact avec les émanations toxiques ou dangereuses.
• Ne pas prendre l'ascenseur	Pour éviter de rester bloqué.
• Boucher toutes les entrées d'air (fenêtres, portes, aérations, cheminées, soupiroux, ...).	Pour éviter l'asphyxie.
• Couper l'électricité et le gaz	Pour éviter l'électrocution ou l'explosion.
• Écouter la radio	Pour connaître les consignes à suivre.
• Se tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités	Prendre les papiers d'identité et si possible, fermer le bâtiment.
• Ne pas aller chercher vos enfants à l'école.	L'école s'occupe d'eux.
• Ne pas téléphoner	Pour libérer les lignes aux secours
• Ne pas fumer et éviter toute flamme ou étincelle	Pour éviter les incendies et les explosions.

Les réflexes qui sauvent



► Alerter la
Protection Civile
au (15)



► S'enfermer dans
un bâtiment



► Boucher toutes
les entrées d'air



► Couper
l'électricité et
le gaz



► Ecouter les
consignes à
la radio



► Libérer les
lignes pour les
secours



► Ne pas chercher
les enfants à
l'école



► Ne pas fumer
► Eviter toute
flamme ou
étincelle



► En cas de picotements ou d'odeur forte, respirer à travers un linge mouillé
► Se laver en cas d'irritation et si possible changer de vêtements
► Ne déplacer les victimes qu'en cas de risque d'incendie ou d'explosion